

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1119

présenté par  
M. Delaporte

à l'amendement n° 851 de Mme Guévenoux

-----

**ARTICLE 15**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et notamment des risques de jeu excessif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à intégrer la notion de jeu excessif dans l'évaluation que doit remettre le Gouvernement au Parlement.

Alors qu'une étude intitulée *Understanding the Risks and Individual Difference Factors Associated with Engagement in Monetised (Play-to-Earn) Gaming* vient de paraître et nous permet d'appréhender le phénomène lié à ces jeux et plus particulièrement en matière de risques, il est certain que ces jeux exposent particulièrement les joueurs à une conduite addictive et à un risque financier important. Il conviendra d'évaluer l'expérimentation sur cet aspect, et en tirer toutes les conséquences